

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

A l'alinéa 6, après le mot : « personnes », insérer les mots: « chargées d'une mission de service public ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.